

DALLES EN VINYLE AMIANTE



Les dalles en amiante: les reconnaître et les éliminer

Pendant longtemps considéré comme un matériau miracle, l'amiante a été massivement utilisée pendant des décennies, par exemple dans la peinture, les disques de frein, les cloisons sèches, les canalisations, les plafonds ou encore les dalles de sol. Cette popularité s'expliquait par ses propriétés: sa résistance à la chaleur, à l'électricité, au feu, ainsi que ses propriétés insonorisantes en faisaient un matériau extrêmement utile.

Malheureusement, l'amiante constitue aussi, et surtout, de nombreux risques de santé. Il reste encore aujourd'hui l'une des principales causes de décès liés au travail. Pour protéger votre santé et celle de vos proches, vous devez donc être conscient de ce danger et des sources potentielles d'amiante chez vous, tout en sachant comment vous en débarrasser correctement.

Pourquoi les dalles en amiante préoccupent-elles de nos jours ?

L'amiante est un matériau très cassant et friable. La moindre altération peut donc le désagréger, et relâcher des particules dans l'air si petites qu'elles seront invisibles à l'œil nu. Ces particules peuvent rester en suspension pendant de longues périodes, et peuvent circuler à travers un système de ventilation.

À quel point l'amiante dans une dalle est-elle dangereuse?

Lorsqu'elles sont inhalées, les particules d'amiante vont se loger dans les poumons, où elles vont causer des irritations qui vont, avec le temps, dégénérer en maladies chroniques graves. Le corps humain ne sait pas, en effet, comment éliminer l'amiante.

De ce fait, même une petite quantité d'amiante va pouvoir vous affecter sur des années, des décennies entières. Lorsqu'il s'agit d'une exposition sur le long terme, l'amiante peut provoquer un large panel de maladies mortelles, notamment le cancer du poumon, le mésothéliome et l'asbestose.

Les risques de santé liés à l'amiante sont reconnus depuis des décennies. Nombreux pensent donc que le problème a été résolu, ce qui est faux. L'extraction de l'amiante a été pendant très longtemps une industrie tellement importante et influente que les réglementations à son sujet ont été suspendues pendant plusieurs dizaines d'années.

Des trous, des percements, lors d'accidents, de rénovations, ou même d'activités de la vie courante peuvent venir endommager des dalles en amiante, et remplir l'air de votre maison de ses fibres.

L'amiante dans les dalles de sol

Dans les dalles de sol, l'amiante est utilisée en priorité pour ses propriétés isolantes et ses capacités à résister au feu. En plus des dalles en elles-mêmes, le mastic injecté entre les dalles peut aussi contenir de l'amiante.

Toutes les dalles 12×12" ou 9×9" contiennent-elles de l'amiante ?

L'amiante a été utilisée dans la construction durant des décennies. Les dalles en amiante peuvent donc prendre des formes et des couleurs très différentes. Que vos dalles fassent 12×12", 9×9" ou bien une autre taille, elles courent toutes le risque de contenir de l'amiante.

Pour toutes ces raisons, il est très difficile de déterminer si des dalles de plafond ou de sol sont composées d'amiante.

Voici cependant quelques méthodes pour identifier l'amiante dans vos dalles:

- Déterminez l'âge de vos dalles; plus elles sont vieilles, plus elles risquent de contenir de l'amiante. L'industrie de la construction n'a commencé à supprimer l'amiante de ses matériaux que dans les années 1990. Si votre maison a été construite avant, il y a de fortes chances que son carrelage soit composé d'amiante. Dans les maisons les plus anciennes, il est possible que les dalles aient été éliminées et remplacées au cours d'une rénovation.

Prenez contact avec le précédent propriétaire ou, si vous êtes locataire, avec votre propriétaire pour savoir si ces dalles pourraient être faites d'amiante. Il se peut qu'ils ne soient pas certains, mais ils seront en tout cas capable de vous dire l'âge des dalles, ce qui sera un bon indicateur. Il vous faudra cependant faire confiance aux dires du propriétaire. N'hésitez donc pas à remettre en question cette réponse, en gardant à l'esprit qu'il existe d'autres méthodes pour découvrir si votre maison contient de l'amiante.

- Recherchez la marque et les détails des matériaux. Certaines dalles possèdent en effet des détails qui les identifient, généralement sur leur face en contact avec le sol. Il se peut par exemple que vous ayez des dalles restantes, entreposées à la suite d'une précédente rénovation. Vous pourrez donc retrouver leurs détails dessus et/ou sur les emballages.

Si ce n'est pas le cas, vous pouvez prélever un carreau et inspecter son dessous à la recherche de toute information qui pourrait l'identifier. La dalle peut comporter une marque ou un numéro de série, qui vous permettra de partir à la recherche d'un catalogue et/ou de contacter son producteur, afin de lui demander si la dalle contient de l'amiante.

- Test d'échantillons: il s'agit de la méthode la plus précise (mais aussi la plus chère) pour déterminer si vos dalles contiennent de l'amiante. Si vous ne pouvez pas identifier le matériau ni estimer son âge, vous allez alors avoir besoin de faire appel à un professionnel qui viendra prélever des échantillons de vos dalles pour les faire tester par un laboratoire indépendant. Vous pourrez alors savoir avec précision si votre carrelage contient ou non de l'amiante.

Comment se débarrasser de carreaux en amiante ?

Du fait des risques graves que cela comporte, le désamiantage est un processus long, difficile et dangereux. Certaines personnes vont être tentées de prendre en main par elles-mêmes le problème. C'est légal dans certaines communautés, en tout cas s'il s'agit d'un bâtiment résidentiel. Dans le cas d'un local commercial, la loi exige dans tous les cas de faire appel à un professionnel.

Si vous souhaitez gérer vous-même le désamiantage, assurez-vous de respecter à la lettre ces précautions:

- Calfeutrez et isolez toutes les zones contaminées: les particules d'amiante peuvent en effet se répandre très facilement à travers une maison, particulièrement lorsque vous détruisez des dalles. Utilisez des feuilles de plastique pour calfeutrer toutes les pièces où vous aurez à retirer des matériaux en amiante. Bloquez la ventilation, afin que les particules d'amiante ne puissent pas s'y introduire et se déplacer à travers le reste de la maison. Calfeutrez aussi le parcours que vous allez emprunter pour évacuer l'amiante de votre maison ou de votre entreprise.
- Portez des équipements de protection personnelle: les particules d'amiante sont très légères et volatiles. La moindre altération peut contaminer l'air autour de vous, et les particules d'amiante ainsi relâchées pourront aller se nicher dans vos oreilles, vos yeux et vos poumons. Même de petites quantités d'amiante peuvent provoquer de sérieuses irritations et des maladies incurables. Protégez vos yeux avec des lunettes de protection fermant hermétiquement.

Portez un respirateur qui permettra de filtrer les particules d'amiantes de l'air. Portez aussi une combinaison intégrale en plastique pour éviter aux fibres d'amiantes de se frayer un chemin dans vos vêtements pour se répandre plus tard dans l'air. Lorsque vous aurez fini d'éliminer l'amiante, disposez tous les équipements de protection dans des sacs de déchets adéquats, scellés hermétiquement.

- Retirez prudemment les matériaux contenant de l'amiante: il est impossible en effet de maintenir intactes les dalles. Pour les retirer de manière sécuritaire, vous devez les briser en plusieurs dizaines de morceaux, alors que cela comporte un sérieux risque de relâcher des fibres dans l'air. Une fois que vous avez enlevé ces dalles, placez tous les matériaux contenant de l'amiante dans des sacs hermétiques, et entreposez ces sacs dans un lieu où ils ne risqueront pas d'être percés.
- Faites alors appel à une société spécialisée en élimination des déchets: retirer les dalles de chez vous n'est en effet que la moitié du travail. Une fois que vous les aurez évacuées de chez vous, vous devrez faire appel à des professionnels en gestion des déchets toxiques pour les évacuer de votre propriété. Ces services sont rares et chers, préparez-vous donc à passer du temps à rechercher une société, et à déboursier une somme conséquente pour qu'ils se déplacent, à moins que vous ne souhaitiez transformer votre jardin en décharge pour matériaux dangereux.

Comme vous pouvez le voir, se charger d'un chantier de désamiantage est très difficile et chronophage. À moins que la quantité de matériaux contaminés ne soit très faible, il est donc préférable pour vous de faire appel à des professionnels en désamiantage qui se chargeront de tout le processus par eux-mêmes. L'étape la plus importante, dans tous les cas, sera pour eux de procéder à un test afin de déterminer si vous avez ou non de l'amiante dans vos dalles.

Principes du dispositif réglementaire

En France les usages de l'amiante ont été restreints progressivement à partir de 1978, pour aboutir à une interdiction générale en 1997.

Depuis 1996, les pouvoirs publics ont mis en place un dispositif réglementaire destiné à protéger la population exposée dans les immeubles bâtis.

Ce dispositif est désormais intégré dans le code de la santé publique.

Il consiste à :

- prescrire un repérage et, le cas échéant, une surveillance et/ou des travaux, en vue d'éradiquer les situations à risque et de gérer les matériaux en place qui ne génèrent pas de risques dès lors qu'ils ne sont pas dégradés;
- rendre les propriétaires responsables de la mise en œuvre de ces mesures ;
- faire jouer aux différents intervenants dans la vie d'un bâtiment (propriétaires, occupants, opérateurs de repérage, entreprises intervenant sur le bâtiment, notaires...) un rôle actif dans le contrôle de la mise en œuvre de la réglementation, en rendant obligatoire la circulation de l'information au travers de documents techniques.

Plan de recherche et développement amiante (PRDA)

Les coûts induits par l'ensemble des dispositions réglementaires relatives à l'amiante (désamiantage, maintenance, etc.), compte tenu des pratiques et technologies actuellement disponibles, pèsent significativement sur le budget global des différents maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre de la politique de rénovation des bâtiments.

Le poids de ces coûts est tel qu'ils sont de nature à remettre en question le déploiement des politiques de rénovation engagées dans le cadre de la transition énergétique.

Le plan de recherche et développement amiante (PRDA), lancé en juin 2015 par le ministère chargé du Logement, vise notamment, à soutenir et accélérer la rénovation des bâtiments en chantiers amiantés.

Le PRDA s'articule autour de deux axes

- l'amélioration de la détection et la mesure de l'amiante, dans les matériaux et dans l'air, pour gagner en fiabilité et rapidité ;
- l'amélioration de la gestion des opérations en chantiers amiantés pour réduire les coûts et les délais (travaux et interventions sur l'amiante et gestion des déchets amiantés).

Il a pour objet de faire émerger des innovations afin de mener plus vite, et à moindre coût, l'ensemble des interventions concernant l'amiante, en occasionnant le moins de gêne possible, notamment pour les occupants.